

## > CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### Maccarthysme à la française contre les militants pro-palestiniens

Le projet de loi Yadan (voir RE 226) a finalement été abandonné (pour l'instant...), mais l'arme judiciaire de l'accusation d'«apologie du terrorisme» continue de s'abattre contre les militants pro-palestiniens. Le 2 mars le militant de la CGT du Nord, Jean-Paul Delescaut a été relaxé par la cour d'appel après avoir été condamné à un an de prison avec sursis en première instance. Mais l'infatigable présidente d'Europalestine, Olivia Zémor, a été convoquée en février devant le tribunal de Paris en raison de cette même accusation. Cette fois le tribunal a tapé encore plus fort : 2 ans de prison avec sursis, 5 ans d'inéligibilité, une amende très lourde, une inscription au fichier du terrorisme... Quelques jours auparavant, son mari, Nicolas Shashahani avait été arrêté chez lui à 6 heures du matin et mis en garde à vue. Olivia a fait appel. Et les autorités des Universités françaises (IEP Saint Germain en Laye, Tolbiac, Beaux-arts...) ne sont pas en reste dans cette chasse aux sorcières : des dizaines d'étudiants sont touchés par des sanctions disciplinaires pour avoir exprimé publiquement leur solidarité avec la Palestine. De même pour les réfugiés palestiniens en France comme Ali en détention provisoire depuis deux ans sur des accusations des autorités israéliennes qui doit passer devant le juge des libertés et de la détention le 22 mai prochain.

### Libérons Munia!



Mumia Abu Jamal a eu 72 ans le 24 avril dernier. Journaliste, écrivain, militant afro-américain, membre du Black Panther Party, il est emprisonné depuis 43 ans dont 30 années dans l'enfer du couloir de la mort pour un crime qu'il n'a pas commis. Rassemblement tous les premiers mercredis du mois de 18 à 20 h devant le Consulat des États-Unis (place de la Concorde à Paris).

Infos : [mumiabujamal.com](mailto:mumiabujamal.com)

## SUR LE VIF <

### «Quai de Gaza»

*L'endroit a été appelé « Quai de Gaza » par les habitants du quartier de l'Estaque (dans les quartiers nord de Marseille). Un terrain abandonné, propriété du Port Autonome où les gens du quartier ont l'habitude d'aller pêcher, parfois certains squattent un gros hangar plein de déchets. Pendant un mois, le lieu s'est complètement transformé.*

*La flottille « Thousands Madleen » y a accosté, les marins sont arrivés de divers lieux de France, (ou même de l'étranger) car c'est ici qu'ils avaient choisi de mener le chantier de réparation des 20 bateaux pour ensuite partir vers Gaza. Seuls quelques messages ont circulé dans les réseaux militants, puis entre les voisins annonçant : « Samedi journée du nettoyage du quai ». Peu à peu les habitant.e.s du quartier ont commencé s'apercevoir de leur présence et à leur rendre visite spontanément. Il y avait des panneaux où on pouvait écrire son nom, son téléphone et ses disponibilités (« moi je peux faire des machines à laver, je mets à disposition la douche, je peux venir à cuisiner, je peux héberger des marins... »). Dans le hangar ont été installés une cuisine, un grand atelier de couture de voile, on y stockait aussi des dons pour Gaza, on y fabriquait des pancartes pour les manifestations. Des nombreux assemblées ont été organisées et il n'y avait pas seulement les militant.es mais des habitant.es de toutes les générations : des familles des grand ensemble alentours, des jeunes qui venait taguer ou pêcher et ensuite donnaient les poissons aux personnes qui cuisinaient, des mamies qui venaient amener du thé à la menthe pour ceux qui travaillaient sur le chantier, des classes d'écoles du quartier sont venues dessiner, les épiciers venaient apporter leurs légumes. Une expérience spontanée qui a donné l'espoir et la confiance dans la force d'un collectif qui s'auto-organise pour une lutte commune.*

<http://resistons.lautre.net/>  
Retrouvez tous les anciens bulletins du réseau

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°227 du 24 mai 2002

Recevoir ce bulletin par Internet : [contact@resistons.lautre.net](mailto:contact@resistons.lautre.net). Site internet : <http://resistons.lautre.net/>  
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

## Hub de retour – nouvelle tentacule du colonialisme européen

La pieuvre coloniale n'est pas morte. La résolution adoptée le 26 mars par le Parlement européen en est une nouvelle preuve. Quelques exemples pour montrer de quoi il s'agit ? La décision de retour décidée dans n'importe quel pays peut être exécutée partout en Europe. Si pas de place dans les centres de rétention, des «illégaux» peuvent être emprisonnés, y compris avec des droits communs. Le délai de «rétention» peut être prolongé à 24 mois. L'appel gratuit contre une décision de retour peut être refusé quand il est jugé «abusif». L'expulsion vers un pays qui n'est pas reconnu sur le plan diplomatique devient possible. Par exemple : actuellement il y a une discussion avec l'Afghanistan pour pouvoir y expulser les rejetés du droit d'asile. Imaginez leur sort là-bas. Déjà l'Europe s'organise à coup de centaines de millions d'euros par an avec les Etats des ex-colonies du nord de l'Afrique pour construire un barrage face aux immigrés subsahariens. Ils sont repoussés par milliers vers le désert où, souvent, la mort les attend. Des bateaux de garde-côte offerts par l'Europe

agressent leurs bateaux gonflables, la police européenne, FRONTEX y veillent aussi. Et les régimes partenaires d'Afrique du Nord apportent leur contribution. En Tunisie par exemple le gouvernement a encouragé une campagne de propagande contre l'invasion par les «Africains» comme si les Tunisiens n'étaient pas eux-mêmes des Africains. Les pouvoirs de ces ex-colonies jouent les gendarmes au profit des colonisateurs : briser l'unité de tous les Africains, reproduire la partition coloniale entre les «arabes blancs» et les «africains noirs», tel est leur but. Mais tout cela ne suffit pas. A la résolution du 26 mars du Parlement européen s'ajoute maintenant la résolution du 15 mai du Conseil de l'Europe, 36 pays rejoints par la Grande Bretagne parachèvent cette construction morbide et autoritaire. Leur nouvelle invention s'appelle «hub de retour», il s'agit d'installer des camps, des prisons en dehors de l'Europe où seront traitées les demandes d'asile et où seront déportés des rejetés du droit d'asile. Le régime exact de ces hubs est encore en discussion, mais ... suite en p. 2 >

> suite de la p. 1 . . .

**ce qui est décidé, c'est que les personnes y seront soumises à l'arbitraire le plus total y compris concernant la durée de leur enfermement.**

**Ces hubs serviront aussi de « plateforme de distribution » pour des expulsions vers différents pays d'Afrique. Les discussions sont en cours avec le Maroc, la Lybie, la Tunisie, l'Algérie...**

**L'Europe capitaliste ne peut pas fonctionner sans les immigrés. En revanche, ces mesures servent à les maîtriser et les dominer idéologiquement et politiquement, comme au « bon vieux temps des colonies ».**

## ➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### Le mouvement des GJ révélateur implacable de l'extrême violence policière

Très peu de cas de répression liés à ce mouvement populaire et spontané ont abouti à un procès. Trois depuis février. D'abord celui des 9 CRS de l'unité 43 de Châlon-sur-Saône qui le 1er décembre 2018, avaient sauvagement gazé et matraqué des personnes réfugiées dans un Burger King de l'avenue Wagram. Seulement 3 manifestants venus de province et un photjournaliste ont trouvé la force de se porter partie civile. Face aux pseudo-arguments des flics (épuisement, surexploitation et abandon par la préfecture de Paris, perte de repères dans un contexte de guérilla urbaine, extrémisme des manifestants...), « *ce dont il est question dans ce dossier c'est de vengeance* » a déclaré l'un des avocats qui a aussi dénoncé de manière prémonitoire « *Un Gilet jaune, il va directement en prison après une comparution immédiate. Pour le même type de violences, un fonctionnaire de police va avoir un peu de sursis, sept ans après. Pourquoi ?* ». Et en effet, la décision est tombée le 17 mars : des peines de prison avec sursis de 6 à 24 mois pour les 9 CRS et aucun de leurs responsables inquiété. À Marseille, le procès des flics qui ont causé des

séquelles à vie à Angelina en décembre 2018 (voir RE 225) a connu un rebondissement. 7 ans plus tard grâce à son acharnement et celui de son avocat, Laurent A. est le 13ème flic à avoir été identifié par la justice, il a été mis en examen le 23 avril mais remis en liberté sous contrôle judiciaire. 4 jours plus tard, le parquet a fait appel de cette décision car Laurent A. n'en est pas à sa première violence : en 2020, il a tiré à trois reprises sur un jeune homme de 20 ans de la cité des Marronniers, Mehdi Bouragaa, qui lui faisait face et ne représentait aucun danger, et l'a tué. L'affaire avait été classée sans suite par le procureur... Troisième cas celui de Geneviève Legay projetée au sol et grièvement blessée à la tête en mars 2019 durant une manifestation de GJ à Nice, elle avait alors 73 ans : « *on m'a laissée dans mon sang, c'est inhumain* ». Le commissaire ayant ordonné la charge, Rabah Souchi, a été condamné à 6 mois de prison avec sursis en 2024 et a fait appel. À Lyon le 25 février, l'audience a à nouveau démontré sa responsabilité et la réquisition du parquet a confirmé sa première peine. Délibéré le 29 juin.

### « On n'oublie pas, on ne pardonne pas »

Le 11 février, la Cour de cassation a confirmé le non-lieu en faveur des 3 gendarmes en cause dans la mort d'Adama Traoré en 2016. Pas de relance possible de l'enquête comme l'espérait la famille qui a maintenant saisi la Cour européenne des droits de l'homme. Le 5 mars ce sont les juges de la Cour d'appel de Versailles qui ont remis en cause le jugement de leurs confrères qui avaient estimé que Florian M., ayant tiré à bout portant sur Nahel Merzouk le 27 juin 2023, devait être jugé en Cour d'assise par un jury populaire pour meurtre (risquant 30 ans de prison). Cette fois les juges donnent une première victoire aux flics et à l'extrême droite en requalifiant l'acte du policier de « coup mortel » : pour eux, si le flic a tiré à si petite distance c'est qu'il ne voulait pas risquer de blesser quelqu'un d'autre que le conducteur et ce n'est pas volontairement qu'il a visé une zone vitale, il voulait tirer plus bas... Les avocats des flics, forts de cette nouvelle reculade de la justice, se sont

retournés vers la Cour de cassation espérant cette fois obtenir le non-lieu pour le tireur.

Le 23 mars 2026, c'est la défenseure des droits qui a demandé au ministre de l'intérieur d'engager des poursuites disciplinaires contre les 4 policiers impliqués dans la mort de Cédric Chauviat en 2020 mais aussi « *d'établir un cadre normatif clair, précis et actualisé de l'utilisation de la technique du plaquage ventral respectant les obligations européennes* ». Elle aura mis 6 ans à rendre sa décision mais c'est encore plus rapide que la justice qui n'a toujours pas fixé de date pour le procès...

Ce sera bien la Cour d'Assise qui a jugé les 3 flics de la BAC de nuit de Paris qui avaient pris en « filature clandestine » la voiture conduite par Olivier Gomes dans la nuit du 17 octobre 2020 (voir RE 194) dont celui qui a tiré 3 fois sur lui alors qu'il avait garé sa voiture en bas du domicile de sa femme. Pour cela, Gilles G. a été condamné le 27 mars pour meurtre à 10 de prison et interdiction d'exercer des fonctions de sécurité. Ses avocats, abasourdis, ont fait appel. A venir : le procès du policier qui a tiré mortellement sur Jean-Paul Benjamin à Aulnay-sous-Bois en 2022 (voir RE 205), qui devrait se tenir en novembre prochain devant la cour criminelle du 93, les juges d'instruction ayant exclu la légitime défense.

### Nouvelles violences de la police

La nuit du 26 mars à Noisiel, Flavel fait les frais de la nouvelle loi de « lutte contre le narcotrafic », sorti du restaurant où il est allé se restaurer, il se fait sauvagement tabasser et tirer une grenade en pleine tête, il a cru mourir. La scène filmée et son témoignage sont à voir là : [www.youtube.com/watch?v=7vac151A8xM](https://www.youtube.com/watch?v=7vac151A8xM).

A Sarcelles, en avril, 3 policiers soupçonnés de violences et viol ont été placés en garde à vue à l'IGPN saisie par le parquet de Pontoise. Leur victime : un homme arrêté pour détention de stupéfiant mais qui a été innocenté par l'enquête. Il témoigne avoir été tabassé et violé avec une matraque au commissariat. En mai, « Mediapart » a révélé les images insoutenables de l'interpellation de Zakariyya, 23 ans, par un flic en civil de la BAC sur le perron de la maison

familiale le 4 avril, à Évin-Malmaison (Pas-de-Calais). Son père témoigne : « *La vision que j'[avais] moi, [c'était] mon fils en train de rougir, de devenir violet, avec de la mousse, de la bave, du sang qui sortait, rappelle-t-il. C'est ce qui tourne en boucle dans ma tête. Je me dis : "Si on n'avait pas été là" ?* ». Le parquet de Béthune a ouvert une enquête pour violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique.

### La municipale sous stéroïdes sécuritaires

Ces dernières décennies l'avalanche de lois liberticides n'a pas oublié de renforcer les pouvoirs de la police municipale. Dernier en date, un projet de loi, présenté fin octobre 2025 par Laurent Nuñez, adoubé au sénat le 10 février dernier, veut accroître ses moyens de surveillance et de sanction (drones, caméras individuelles, amendes forfaitaires ou encore accès au fichier TAJ) et calquer ses nouvelles prérogatives sur celles des policiers et gendarmes nationaux. Timing au poil, en pleine élections municipales, et toujours la même soupe sécuritaire qu'on nous sert, sous fond de fascisation des débats. La ville de Saint-Denis en est l'incarnation, en 2020 le socialiste Mathieu Hanotin met la question sécuritaire au cœur de sa campagne. Élu, il multiplie les effectifs par 4, les caméras de surveillances par 10, dote les policiers d'équipements militarisés (armes à feu, tasers, grenades lacrymogènes, lanceurs de balles de défense...) et d'un commissariat flambant neuf inauguré en grande pompe... Le sécuritaire est le premier poste d'investissement de la ville, presque 2 fois plus que l'éducation, pour un résultat que même la mairie, dans sa logique, a du mal à démontrer... du mytho. Par contre, pour ce qui est de pourrir la vie des dyonisiens, ça n'a pas râté. Un ancien flic poussé vers la sortie parce qu'il ne correspondait pas à cette nouvelle politique témoigne : tatouage de fleur de lys pour certains, chants patriotes dans les vestiaires, appelant les jeunes de quartier « les bâtards ». Résultat : explosion du harcèlement quotidien, contrôles, amendes forfaitaires à la chaîne, humiliations, insultes, violences... le vrai visage du sécuritaire.